

[Genève](#)

## Locataires trop protégés à la GIM?

En 2020, le Conseil municipal renforçait la protection contre les résiliations des baux sociaux de la Gérance immobilière. Le canton recommande des retours en arrière.

lundi 27 juin 2022 [Rachad Armanios](#)



La GIM dispose de 4500 logements sociaux alors que 3766 demandes sont en attente. ÉRIC ROSET

**VILLE DE GENÈVE ►** La saga de la refonte du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) n'est pas close. Et ce près de deux ans après les modifications apportées pour mieux protéger les locataires des logements sociaux contre des pratiques jugées trop brutales. Le Conseil municipal de la Ville de Genève devrait être amené à l'automne à reprendre ses travaux pour avoir poussé le bouchon trop loin, selon le canton. Le chef du Département municipal des finances, de l'environnement et du logement, Alfonso Gomez, partage cet avis.

En 2018, des avis d'expulsions de locataires âgé-es ne répondant plus aux critères sociaux avaient suscité le dépôt d'une pétition de l'Association de locataires de la GIM (Algim). Puis, sous l'impulsion d'Ensemble à gauche (Eàg) et du PLR, une série de modifications du règlement de la GIM (datant de 2009) avaient été proposées. Elles avaient nécessité pas moins de 15 séances de commission pour aboutir à une version acceptée en plénière à la quasi-unanimité en octobre 2020.



**«La GIM est une régie sociale, souvent un dernier recours pour des personnes qui n'ont pas accès au marché libre»**

**Alfonso Gomez**